

Pôle Attractivité

DECISION DU PRESIDENT n°2022-D034

Objet : Attribution des subventions aux associations 2^{ème} trimestre 2022

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L1611-4 ;

Vu la délibération n°2020-39 en date du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation du pouvoir du conseil communautaire au Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2021-54 en date du 27 mai 2021 portant approbation des règlements d'attribution des subventions aux associations et n°2021-94 en date du 16 décembre 2021 révisant le règlement d'attribution des subventions à caractère social et aux écoles ;

Considérant les règlements d'attribution des subventions en vigueur,

Considérant qu'au titre du deuxième trimestre 2022, la Communauté de communes a reçu les demandes de subventions suivantes :

Associations et évènements subventionnés	Montant demandé
<u>SPORT</u>	
Ecole Kaladvaita – Création de cours de yoga hebdomadaire dès septembre 2022 - Usclades-et-Rieutord	2 000 €
Les ailes du Mézenc – Achat et mise en place d'une balise météorologique - Borée	874 €
<u>CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Fay Art – Les 10 ans de Fay'Art et Fonctionnement 2022 (Stages et représentations) – Le Béage et alentours	3 000 €
Par Monts et Tempo – Festival Pic et Zik Le 12 juin 2022 – Mazan-L'Abbaye	1 500 €
La Biasse du moulin – Marché des producteurs en guinguette de juin à septembre 2022 – Saint-Etienne-de-Lugdarès	250 €
Papilou – Création et diffusion d'une pièce de théâtre C.O.P.A.I.N.S – Saint-Etienne-de-Lugdarès et alentours	353 €
APE Ecole Publique Coucouron – Fête de la musique le 21 juin 2022 - Coucouron	440 €
Commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès – Exposition et conférence « la Bête » par Gérard Lattier 24 juillet 2022 - Saint-Etienne-de-Lugdarès	1 500 €
Méz'Art – Marché de créateurs 6 au 15 aout 2022 - Borée	1 750 €
Laffont Pierre-Yves – Edition d'un ouvrage sur la ferme de Clastre	1 500 €

AS Coucouron – Pièce de théâtre « Fanny » le 11 août 2022 - Coucouron	1 500 €
<u>SOCIAL ET AUX ECOLES</u>	
Déambull – Achat de véhicule pour l'itinérance des actions	1 000 €
APE Ecole publique Coucouron – Sorties piscine pour 48 élèves mai-juin 2022	960 €
Ecole Marie Rivier Coucouron – Sorties piscine pour 31 élèves mai-juin 2022	620 €
Fraternité des neiges – Création de nouvelles activités autour de la gym douce de septembre 2022 à juin 2023 – Sainte-Eulalie	1 000 €

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur leurs attributions

DECIDE

Article 1 : L'attribution des subventions suivantes au titre du deuxième trimestre 2022

Associations et évènements subventionnés	Montant attribué
<u>SPORT</u>	
Ecole Kaladvaita	300 € Subvention exceptionnelle pour financer l'achat de matériel
Les ailes du Mézenc	681 € Subvention exceptionnelle pour financer l'achat de matériel
<u>CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Fay Art	650 €
Par Monts et Tempo	750 €
La Biasse du moulin	150 €
Papilou	240 € En raison d'un plafonnement à hauteur de 70% des dépenses
APE Ecole Publique Coucouron	300 €
Commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès	500 €
Méz'Art	0 € En raison de la mise à disposition du matériel sollicité
Laffont Pierre-Yves	0 € En raison d'une non réponse aux critères d'attribution, n'est ni une association, ni une commune
AS Coucouron	1 000 €
<u>SOCIAL ET AUX ECOLES</u>	
Déambull	300 €

APE Ecole publique Coucouron	960 €
Ecole Marie Rivier Coucouron	620 €
Fraternité des neiges	1 000 €

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 28 JUIL. 2022

Le Président,

Jacques GENEST

